

**CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES-LE-SEC**  
**SEANCE DU 04 AVRIL 2023**  
**PROCES VERBAL**

L'an deux mil vingt trois, le quatre avril, à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 29 mars 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude REGNIEZ, Maire.

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard
1	REGNIEZ Claude	P			
2	COLEAU Olivier	P			
3	PLACIDE Carole	P			
4	CARPENTIER Dominique	P			
5	MENEGHETTI Audrey	P			
6	RAMETTE Jean Marie	P			
7	FLEUET Laurence	P			
8	FIEVEZ Daniel	P			
9	HELBECQUE Nathalie	A			19H15
10	DELOFFRE Virginie	P			
11	BAYET Geoffrey	P			
12	DOUCHEMENT Marie	P			
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent	
14	TISON Sophie	A			
15	MUYS Vincent	P	X		

<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>12</b>	<b>Nombre de procuration</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de conseillers absents</b>	<b>3</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>13</b>

Secrétaire de séance : Madame Audrey MENEGHETTI

*Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 03 janvier 2023 qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller et sollicite les remarques éventuelles. Aucune remarque n'est formulée.*

*Le compte rendu de la séance du 03 janvier 2023 est approuvé.*

### **EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, ont introduit, dans le code général des collectivités territoriales (CGCT), des nouvelles dispositions en matière de transparence de la vie publique.

L'article L2123-24-1-1 du CGCT précise que les communes établissent un état de l'ensemble des indemnités versées aux élus, lequel est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget.

A ce titre, il présente l'état annuel des indemnités des élus municipaux.

## 1. REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Monsieur le Maire rappelle que la commune s'est engagée à adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au 01 janvier 2023. Cette démarche nécessite de modifier et de rédiger certaines procédures internes. C'est pourquoi la commune d'Avesnes Le Sec souhaite se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier.

En effet, le référentiel M57 offre un cadre rénové en matière de gestion pluriannuelle telle qu'elle résulte des articles L.5217-10-7 et L. 5217-10-9 du CGCT. A cet égard, l'article L.5217-10-8 du CGCT pose l'obligation, pour les communes de plus de 3 500 habitants, d'adopter un règlement budgétaire et financier (RBF) avant toute délibération budgétaire relevant de l'instruction M57. La gestion en Autorisations de Programme (AP)/Autorisations d'Engagement (AE) peut s'avérer nécessaire quand un projet, une opération ou un dispositif de subvention ont une durée de réalisation qui s'étale sur plusieurs années.

Le RBF doit en principe être adopté après le renouvellement de l'assemblée délibérante, mais pour les communes ayant adopté la M57 en cours de mandat des membres de l'assemblée et qui ne disposent pas de RBF, cette obligation doit être remplie lors de la séance qui précède celle du vote du premier budget primitif en M57. Il a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux. Il décrit notamment les processus financiers internes que la commune d'Avesnes Le Sec a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence. Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme et d'engagement sont par ailleurs des éléments obligatoires.

### Décision du Conseil municipal :

Nombre de conseillers présents	12	Nombre de procuration	1
Nombre de conseillers absents	3	Nombre de voix	13

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	A				//
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		A
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			P

**A la majorité, le Conseil approuve le Règlement Budgétaire et Financier**

## 2. BUDGET COMMUNAL

### a) Compte de Gestion 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte de gestion de l'exercice 2022 qui s'établit comme suit :

#### ➤ Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	385 303,50 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	557 095,80 €
014	Atténuations de produits	4 042,00€
65	Autres charges de gestion courante	63 037,07 €
66	Charges financières	19 372,75 €
67	Charges exceptionnelles	5 369,55 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>1 034 220,67 €</b>

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
013	Atténuations de charges	6724,65 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	49 630,29€
73	Impôts et taxes	947 578,00 €
74	Dotations, subventions et participations	182 526,48€
75	Autres produits de gestion courante	34 777,39 €
77	Produits exceptionnels	4738,58€
78	Reprises provision semi-budgétaire	148,86€
<b>Total recettes</b>		<b>1 226 124,25 €</b>

<b>Résultat net</b>		<b>191 903,58 €</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	260 175,93 €
<b>Résultat de clôture</b>		<b>452 079,51 €</b>

#### ➤ Section d'investissement :

Dépenses d'investissement			
Chap. / opérations	Désignation	Réalisé	Reste à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilés	84 064,65 €	- €
21	Immobilisations Corporelles	281 764,12€	245 200,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	- €
<b>Totaux</b>		<b>365 828,77€</b>	<b>245 200,00 €</b>

Recettes d'investissement			
Chap. / opérations	Désignation	Réalisé	Reste à réaliser
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	

21	Matériel de bureau et informatique	236,90 €	- €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00€	- €
10	Dotations, fonds divers et réserves	375 542,19 €	- €
13	Subventions d'investissement reçues	269 536,56 €	245 200,00 €
<b>Totaux</b>		<b>645 315,65 €</b>	<b>245 200,00 €</b>

<b>Résultat net</b>		<b>279 486,88 €</b>
001	Excédent d'investissement reporté	312 920,02€
<b>Résultat de clôture</b>		<b>592 406,90 €</b>
<b>Total des restes à réaliser Dépenses</b>		<b>245 200,00 €</b>
<b>Total des restes à réaliser Recettes</b>		<b>245 200,00 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>		<b>592 406,90 €</b>

### Décision du Conseil municipal :

Nombre de conseillers présents	13	Nombre de procuration	1
Nombre de conseillers absents	2	Nombre de voix	14

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		C
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			C

**A la majorité, le Conseil approuve le compte de gestion 2022 du budget principal.**

#### **b) Compte administratif du budget principal**

Monsieur le Maire propose de désigner un Président de séance pour cette question.

Est désigné Monsieur Olivier COLEAU qui présente le compte administratif 2022 du budget principal :

#### ➤ **Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
Chapitres	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	385 303,50 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	557 095,80 €

014	Atténuations de produits	4 042,00€
65	Autres charges de gestion courante	63 037,07 €
66	Charges financières	19 372,75 €
67	Charges exceptionnelles	5 369,55 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>1 034 220,67 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>
013	Atténuations de charges	6724,65 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	49 630,29€
73	Impôts et taxes	947 578,00 €
74	Dotations, subventions et participations	182 526,48€
75	Autres produits de gestion courante	34 777,39 €
77	Produits exceptionnels	4738,58€
78	Reprises provision semi-budgétaire	148,86€
<b>Total recettes</b>		<b>1 226 124,25 €</b>

<b>Résultat net</b>		<b>191 903,58 €</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>260 175,93 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>452 079,51 €</b>

➤ **Section d'investissement :**

<b>➤ Dépenses d'investissement</b>			
<b>Chap. / opérations</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	84 064,65 €	- €
<b>21</b>	<b>Immobilisations Corporelles</b>	281 764,12€	245 200,00 €
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	0,00 €	- €
<b>Totaux</b>		<b>365 828,77€</b>	<b>245 200,00 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Chap. / opérations</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	0,00 €	
<b>21</b>	<b>Matériel de bureau et informatique</b>	236,90 €	- €
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>	0,00€	- €
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	375 542,19 €	- €
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>	269 536,56 €	245 200,00 €
<b>Totaux</b>		<b>645 315,65 €</b>	<b>245 200,00 €</b>

<b>Résultat net</b>		<b>279 486,88 €</b>
<b>001</b>	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	<b>312 920,02€</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>592 406,90 €</b>

<b>Total des restes à réaliser Dépenses</b>	<b>245 200,00 €</b>
<b>Total des restes à réaliser Recettes</b>	<b>245 200,00 €</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>592 406,90 €</b>

En l'absence de question, Monsieur Claude REGNIEZ quitte la séance et Monsieur le Président fait procéder au vote.

### **Décision du Conseil municipal :**

<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>12</b>	<b>Nombre de procuration</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de conseillers absents</b>	<b>3</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>13</b>

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	A				//
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		C
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			C

**A la majorité, le Conseil approuve le compte administratif 2022 du budget principal.**

Monsieur Claude REGNIEZ, Maire, rejoint la séance.

### **c) Affectation des résultats du budget principal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le résultat comptable de l'exercice 2022 s'établit comme suit :

	<b>Budget principal</b>
Résultat de clôture - fonctionnement	592 406,90 €
Résultat de clôture – investissement	452 078,51€
Reste à Réaliser – investissement Dép	-245 200,00 €
Reste à Réaliser – investissement Recet	245 200,00 €
Résultat cumulé d'investissement	1 044 486,41 €

L'affectation des résultats se décompose donc comme suit :

- Affectation en réserve (Art. 1068) : 0,00 €
- R002 Excédent de fonctionnement reporté : 592 406,90 €
- R001 Excédent d'investissement reporté : 452 079,51 €

**Décision du Conseil municipal :**

Nombre de conseillers présents	13	Nombre de procuration	1
Nombre de conseillers absents	2	Nombre de voix	14

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		C
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			C

**A la majorité, le Conseil approuve l'affectation des résultats du budget principal.**

**d) Budget primitif 2023**

Monsieur le Maire rappelle les travaux des diverses commissions dans le cadre de la préparation du budget primitif de cette année et remercie les membres de leur participation.

**Budget commission vie scolaire Affaires sociales et culturelles**

En ce qui concerne cette commission, le montant du budget s'élève à 52000 € ce budget en hausse du fait de la forte fréquentation de la cantine et du périscolaire conjugués à la hausse des coûts de transports et de l'alimentation.

Il prend en compte le centre de loisirs, le périscolaire, la cantine, les fournitures scolaires pour l'école les animations pour les enfants ainsi que l'ensemble des concours et différents évènements sociaux et culturels.

Cette enveloppe est dispatchée dans une multitude d'article du budget : fourniture, repas, transport, fêtes et cérémonies etc...

**Budget commission fêtes et cérémonies**

Pour cette commission l'ensemble de l'article du budget s'élève à 38200 € et prend en compte les diverses manifestations.

Cette enveloppe a été revue à la hausse pour permettre des manifestations supplémentaires à la sortie de la période compliquée du COVID et permettre une cohésion renforcée des habitants entre eux dans la commune, dans cet article budgétaire apparaissent également certaines dépenses au profit de la commission vie scolaire, affaires sociales et culturelles.

Pour ces deux commissions la commission finances valide l'ensemble des projets qui sont tout entier dévolus aux avesnoises et avesnois et qui permettent d'entretenir le lien social si important dans notre village.

### **Budget commission travaux**

En ce qui concerne cette commission, pour l'investissement, le projet « Morquenne » devrait se poursuivre et la rénovation du patrimoine en très mauvais état devrait être réalisée cette année pour un cout estimé à 850 000 euros.

Compte tenu de la situation de l'endettement communal (remboursement en capital à hauteur de 85 000 annuel et 30 000 en intérêts) et du coût annuel (environ 50 000 euros jusqu'en 2028) que représente le budget annexe « des commerces ».

La commission a décidé :

- en fonctionnement de ne financer que 75 000 euros sur les 75 000 euros pour les travaux nécessaires dont la majorité seront réalisés en Régie.
- en investissement de financer 1 118 500 euros pour 2023 et le remboursement de la dette.

RECETTES 2023		
EXCEDENT	592 406,90 €	
SUBVENTIONS AMENAGEMENT MORQUENNE	30 331,00 €	
SUBVENTIONS SECURITE	27 000,00 €	
TAXE AMENAGEMENT	31 468,00 €	
PROJET INFORMATIQUE MAIRIE	13 200,00 €	RAR
FCTVA	45 000,00 €	
SUBVENTION RENOVATION PATRIMOINE	299 369,00 €	232 000 RAR
FONDS DE CONCOURS EOLIENNE	265 000,00 €	
<b>TOTAL RECETTES 2022</b>	<b>1 303 774,90 €</b>	

DEPENSES 2023		
RENOVATIONS PATRIMOINE	850 000,00 €	221 200 RAR
SECURITE	42 000,00 €	7000 RAR
ETUDES	60 000,00 €	
ACHAT CAVE URNE	5 000,00 €	RAR
CREATION JARDIN CAVE URNE	3 000,00 €	RAR
MOBILIER	4 000,00 €	RAR
MATERIEL INFORMATIQUE - MATERIEL BUREAU	5 000,00 €	RAR



RADIATEURS	2 500,00 €	
AMENAGEMENT MORQUENNE	61 000,00 €	
REMBOURSEMENT CAPITAL PRETS	63 000,00 €	
REMBOURSEMENT CAPH EGLISE	23 000,00 €	
<b>CHARGES PROJETS VALIDES</b>	<b>1 118 500,00 €</b>	

Pour renforcer l'information des citoyens et des élus et faciliter la compréhension du budget, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières et essentielles doit être jointe au budget primitif 2023 et au compte administratif 2022. Ces documents sont annexés au présent compte rendu en pièces annexes n°2 et 3.

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil le budget primitif de l'exercice 2023, qui s'établit comme suit :

➤ **Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
011	Charges à caractère général	829 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	625 631,19€
014	Atténuations de produits	4 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	169 817,70 €
66	Charges financières	20 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00€
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>1 653 448,89€</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
013	Atténuations de charges	6 000,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	35 500,00 €
73	Impôts et taxes	940 135,18 €
74	Dotations, subventions et participations	199 234,20€
75	Autres produits de gestion courante	20 500,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	452 079,51€
<b>Total recettes</b>		<b>1 653 448,89€</b>

➤ **Section d'investissement :**

<b>Recettes d'investissement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
10	Dotations, fonds divers réserves	76 468,00 €
16	Opérations financières	0,00 €
13	Subventions investissement	634 900,00 €

27	Autres immobilisations financières	0,00 €
001	Excédent invt reporté	592 406,90€
024	Produits des cessions d'Immo.	0,00 €
040	Opér.ordre de transfert entre sections	0,00 €
<b>Total recettes</b>		<b>1 303 774,90 €</b>

<b>Dépenses d'investissement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
16	Opérations financières	86 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 214 774,90 €
27	Autres immo. financières	3 000,00 €
<b>Total Dépenses</b>		<b>1 303 774,90 €</b>

### **Décision du Conseil municipal :**

<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>13</b>	<b>Nombre de procuration</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de conseillers absents</b>	<b>2</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>14</b>

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		C
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			C

**A la majorité, le Conseil approuve le budget primitif 2023 du budget principal.**

Monsieur le Maire rappelle que les divers projets, proposés par la commission des travaux et validés par la commission des finances, ont tous été validés par le vote du budget. La réalisation de ces projets étant conditionnée par l'obtention de subventions des divers partenaires de la collectivité (Région, Département, Caisse d'Allocations Familiales, CAPH), des dossiers de demande de subvention seront déposés auprès de ceux-ci, dans le cadre de sa délégation.

### **3. BUDGET ANNEXE COMMERCE**

#### **a) Compte de gestion 2022**

Monsieur le Maire présente au Conseil le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe « commerces » qui s'établit comme suit :

➤ **Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>
011	Charges à caractère général	6 257,68 €
65	Autres charges de gestion courante	0,0 €
66	Charges financières	13 365,69 €
023	Virement à la section d'investissement	- €
<b>Total dépenses</b>		<b>19 623,37 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>
74	Dotations, subventions et participations	- €
75	Autres produits de gestion courante	61 282,38 €
77	Produits exceptionnels	26 915,98 €
<b>Total recettes</b>		<b>88 198,36€</b>

<b>Résultat net</b>		<b>68 574,99 €</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>44 185,34€</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>112 760,33€</b>

➤ **Section d'investissement :**

<b>Dépenses d'investissement</b>			
<b>Chap./Articles</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	67 121,68 €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €
<b>Total dépenses</b>		<b>67 121,68 €</b>	<b>- €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Chap./Articles</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	66 211,68 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 026,68 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
<b>Total recettes</b>		<b>67 238,36€</b>	<b>- €</b>

<b>Résultat net</b>		<b>116,68 €</b>
<b>001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>- 66 211,68 €</b>
<b>Résultat de clôture et cumulé</b>		<b>- 66 095,00 €</b>

Monsieur le Maire fait procéder au vote.

**Décision du Conseil municipal :**

Nombre de conseillers présents	13	Nombre de procuration	1
Nombre de conseillers absents	2	Nombre de voix	14

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		C
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			C

**A la majorité, le Conseil approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe.**

#### b) Compte administratif 2022

Monsieur le Maire propose de désigner un Président de séance pour cette question.  
Est désigné Monsieur Olivier COLEAU qui présente le compte administratif 2022 du budget annexe des commerces :

#### ➤ Section de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
011	Charges à caractère général	6 257,68 €
65	Autres charges de gestion courante	0,0 €
66	Charges financières	13 365,69 €
023	Virement à la section d'investissement	- €
<b>Total dépenses</b>		<b>19 623,37 €</b>

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Désignation	Réalisé
74	Dotations, subventions et participations	- €
75	Autres produits de gestion courante	61 282,38 €
77	Produits exceptionnels	26 915,98 €
<b>Total recettes</b>		<b>88 198,36€</b>

<b>Résultat net</b>		<b>68 574,99 €</b>
<b>002</b>	<b>Excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>44 185,34€</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>112 760,33€</b>

➤ **Section d'investissement :**

<b>Dépenses d'investissement</b>			
<b>Chap./Articles</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	67 121,68 €	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €
<b>Total dépenses</b>		<b>67 121,68 €</b>	<b>- €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>			
<b>Chap./Articles</b>	<b>Désignation</b>	<b>Réalisé</b>	<b>Reste à réaliser</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	66 211,68 €	- €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 026,68 €	- €
021	Virement de la section de fonctionnement	- €	- €
<b>Total recettes</b>		<b>67 238,36€</b>	<b>- €</b>

<b>Résultat net</b>		<b>116,68 €</b>
<b>001</b>	<b>Déficit d'investissement reporté</b>	<b>- 66 211,68 €</b>
<b>Résultat de clôture et cumulé</b>		<b>- 66 095,00 €</b>

En l'absence de questions, Monsieur le Maire quitte la séance et Monsieur le Président fait procéder au vote.

**Décision du Conseil municipal :**

<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>12</b>	<b>Nombre de procuration</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de conseillers absents</b>	<b>3</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>13</b>

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenant d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	A				//
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		C
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			C

**A la majorité, le Conseil approuve le compte administratif 2022 du budget annexe.**

Monsieur le Maire rejoint la séance.

**c) Affectation des résultats**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le résultat comptable de l'exercice 2022 s'établit comme suit :

	<b>Budget annexe Commerces</b>
Résultat de clôture - fonctionnement	112 760,33 €
Résultat de clôture – investissement	-66 095,00€
Reste à Réaliser - investissement	-3 545,00€
Résultat cumulé d'investissement	-69 640,00 €

Monsieur le Maire propose donc au Conseil l'affectation des résultats suivante :

- **Art. 1068 - Affectation en réserve :** 69 640,00 €
- **R002 - Excédent de fonctionnement reporté :** 43 120,33 €

**Décision du Conseil municipal :**

Nombre de conseillers présents	13	Nombre de procuration	1
Nombre de conseillers absents	2	Nombre de voix	14

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		C
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			C

**A la majorité, le Conseil approuve l'affectation des résultats du budget annexe.**

**d) Budget primitif 2023**

Monsieur le Maire présente au Conseil le budget primitif de l'exercice 2023 du budget annexe « commerces », qui s'établit comme suit :

➤ **Section de fonctionnement :**

<b>Dépenses de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
011	Charges à caractère général	50 040,33€
66	Charges financières	20 000,00 €
65	Charges de gestion courante	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	63 125,00 €
<b>Total dépenses</b>		<b>133 165,33 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>		
<b>Chapitres</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
75	Autres produits de gestion courante	90 045,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	43 120,33 €
<b>Total recettes</b>		<b>133 165,33 €</b>

➤ **Section d'investissement :**

<b>Dépenses d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	70 215,00 €
21	Travaux de bâtiments	0,00 €
001	Déficit d'investissement reporté	66 095,00€
<b>Total dépenses</b>		<b>136 310,00 €</b>

<b>Recettes d'investissement</b>		
<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Total Budget</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	69 640,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 545,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	63 125,00 €
<b>Total recettes</b>		<b>136 310,00 €</b>

**Décision du Conseil municipal :**

<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>13</b>	<b>Nombre de procuration</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de conseillers absents</b>	<b>2</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>14</b>

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P

9	HELBECQUE Nathalie	P		19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P			P
11	BAYET Geoffrey	P			P
12	DOUCHEMENT Marie	P			P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent	C
14	TISON Sophie	A			//
15	MUYS Vincent	P	X		C

**A la majorité, le Conseil approuve le budget primitif 2023 du budget annexe.**

#### 4. Taux de fiscalité directe locale

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation. En conséquence, en 2021, suite à cette réforme, le législateur a décidé de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Le taux départemental de TFPB 2020, à savoir 19,29% est additionner au taux communal.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation, l'article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances 2020 supprime la taxe d'habitation pour les résidences principales pour les 20% des contribuables qui continuent à l'acquitter progressivement entre 2021 et 2023. Cet article prévoit la suppression de la TH sur les locaux meublés affectés à l'habitation principale (appelée taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et institue un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements. Cette refonte est progressivement entrée en vigueur depuis 2020, et est complètement effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, puisque plus aucun foyer fiscal ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale en 2023. Les communes et les EPCI à fiscalité propre conservent le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, renommée « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) ».

Ce même article a prévu un gel des taux de TH et THRS entre 2020 et 2022. A compter de 2023, il rétablit le pouvoir de vote du taux de TH et de THRS pour les communes et les EPCI à fiscalité propre.

Monsieur le Maire propose au Conseil de ne pas augmenter les taux d'imposition et de reconduite les taux appliqués en 2022 :

	Taux 2022	Taux 2023
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	19,84%	19,84%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	40,45% (21,16%+19,29%)	40,45%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88,58%	88,58%

#### **Décision du Conseil municipal :**

Nombre de conseillers présents	13	Nombre de procuration	1
Nombre de conseillers absents	2	Nombre de voix	14



N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		A
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			A

**A la majorité, le Conseil vote le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 40,45%, le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties à 88,58% et le taux de taxe d'habitation (THRS) à 19,84%.**

### 5. Vote des subventions aux associations

La commune d'Avesnes Le Sec compte sur son territoire un nombre important d'associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, le travail de mémoire, les loisirs. Ces associations participent au développement du territoire, créent du lien social, des solidarités. Dans le cadre des orientations définies par l'équipe municipale, la commune d'Avesnes Le Sec soutient activement la vie associative.

Suite à la réunion de la commission des fêtes du 21 mars 2023, il a été décidé d'attribuer un seuil de subvention de fonctionnement au minima de 160 € par association, sur présentation du dossier annuel complet de demande de subvention déposé dans le délai imparti.

Les associations n'ayant pas remis leur dossier pour l'année 2023 sont : la pétanque avesnoise, la gaule avesnoise, les vétérans d'Avesnes et un dossier a été rendu hors délai : Goo marche.

Une subvention dite « de projet » sera attribuée aux associations porteuses de projet d'intérêt communal visant à renforcer le lien associatif entre les habitants d'Avesnes Le Sec, sur présentation de justificatifs.

Madame Audrey Meneghetti, adjointe en charge de la vie associative, aux vues des demandes présentées, propose de verser les subventions suivantes aux associations :

ASSOCIATIONS	souhait	fonctionnement	projet	total attribue
ASS DES MAIRES DU NORD		306,00 €		306,00 €
VOLLEY CLUB	890,00 €	160,00 €	240,00 €	400,00 €
LA CALECHE AVESNOISE	4 500,00 €	160,00 €	600,00 €	760,00 €
DYNAMIC CLUB AVESNOIS	400,00 €	400,00 €		400,00 €
LA PETANQUE AVESNOISE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

CLUB 3EME AGE	490,00 €	490,00 €		490,00 €
COMITE DES FETES	895,00 €	160,00 €	440,00 €	600,00 €
RUCHE AUX FILS	460,00 €	160,00 €	300,00 €	460,00 €
FNACA	160,00 €	200,00 €		200,00 €
LA GAULE AVESNOISE	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOCIETE CHASSE OUVRIERE ET PAYSANNE	600,00 €	160,00 €	340,00 €	500,00 €
ASSO.TEAM GAULE AVESNOISE	160,00 €	160,00 €		160,00 €
ASSOCIATION DES VETERANS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
UNIPA	300,00 €	160,00 €	140,00 €	300,00 €
LES P'TITS AVESNOIS	3 460,00 €	160,00 €	1 200,00 €	1 360,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	1 700,00 €	1 700,00 €		1 700,00 €
MOTO CLUB LES CALEN NES	200,00 €	160,00 €	40,00 €	200,00 €
CONSEILS JEUNES AVLS	700,00 €	160,00 €	540,00 €	700,00 €
AMICALE SECRETAIRES DE MAIRIE		160,00 €		160,00 €
GOO MARCHE	900,00 €	160,00 €		160,00 €
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>15 815,00 €</b>	<b>5 016,00 €</b>	<b>3 840,00 €</b>	<b>8 856,00 €</b>

Et propose la mobilisation d'une enveloppe globale de 1 400 € pour l'organisation du 14 juillet, répartie entre les associations participantes et sous réserves de l'obtention des justificatifs des dépenses dans l'intérêt communal.

Monsieur le Maire expose ensuite que l'association « Les restaurants du cœur Hainaut-Cambrésis » a sollicité un soutien financier de 100 € correspondant à une semaine repas-hiver et une semaine repas été. Renseignements pris, trois familles d'Avesnes-le-sec sont aidées par les restaurants du cœur d'Haspres et Mme Placide, vice-présidente de la commission vie sociale, propose de répondre favorablement à la demande, suite à l'avis de la commission en date du 22 mars 2023.

En conséquence, il est demandé aux membres du conseil municipal de valider les propositions d'attribution de subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	fonctionnement	projet	total attribue
ASS DES MAIRES DU NORD	306,00 €		306,00 €
VOLLEY CLUB	160,00 €	240,00 €	400,00 €
LA CALECHE AVESNOISE	160,00 €	600,00 €	760,00 €
DYNAMIC CLUB AVESNOIS	400,00 €		400,00 €
LA PETANQUE AVESNOISE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CLUB 3EME AGE	490,00 €		490,00 €
COMITE DES FETES	160,00 €	440,00 €	600,00 €
RUCHE AUX FILS	160,00 €	300,00 €	460,00 €
FNACA	200,00 €		200,00 €
LA GAULE AVESNOISE	0,00 €	0,00 €	0,00 €
SOCIETE CHASSE OUVRIERE ET PAYSANNE	160,00 €	340,00 €	500,00 €
ASSO.TEAM GAULE AVESNOISE	160,00 €		160,00 €
ASSOCIATION DES VETERANS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
UNIPA	160,00 €	140,00 €	300,00 €
LES P'TITS AVESNOIS	160,00 €	1 200,00 €	1 360,00 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	1 700,00 €		1 700,00 €

MOTO CLUB LES CALEN NES	160,00 €	40,00 €	200,00 €
CONSEILS JEUNES AVLS	160,00 €	540,00 €	700,00 €
AMICALE SECRETAIRES DE MAIRIE	160,00 €		160,00 €
GOO MARCHE	160,00 €		160,00 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	100,00		100,00€
<b>MONTANT TOTAL</b>	<b>5 016,00 €</b>	<b>3 840,00 €</b>	<b>8 956,00 €</b>

### **Décision du Conseil municipal :**

Nombre de conseillers présents	13	Nombre de procuration	1
Nombre de conseillers absents	2	Nombre de voix	14

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		A
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			P

**A la majorité, le Conseil approuve le montant des subventions proposées.**

#### **6. Création d'un poste au grade de technicien**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, chaque fonctionnaire relève d'un cadre d'emplois, lequel comprend plusieurs grades. Chaque grade comprend plusieurs échelons. Au cours de sa carrière, le fonctionnaire titulaire peut accéder sans concours à un cadre d'emplois, voire à une catégorie hiérarchique de niveau supérieur par l'inscription sur une liste d'aptitude. C'est la promotion interne.

L'inscription sur une liste d'aptitude ne vaut pas recrutement, et ce même si l'autorité a proposé l'agent à la promotion interne. Elle nécessite une création de poste, une déclaration de vacance d'emploi et enfin une nomination par arrêté.

Par conséquent, il est proposé à l'assemblée délibérante :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs existants,

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour assurer la direction des services techniques, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des techniciens.

### **Décision du Conseil municipal :**

Nombre de conseillers présents	13	Nombre de procuration	1
Nombre de conseillers absents	2	Nombre de voix	14

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		A
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			A

**A la majorité, le Conseil décide :**

- **La création d'un emploi de technicien, à temps complet, pour assurer la direction des services techniques,**
- **D'adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposés.**
- **De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.**
- **Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.**

### **7. Renouvellement de la convention d'accueil à la piscine d'Escaudain**

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une proposition de convention formulée par la ville d'Escaudain, relative à l'accueil des élèves de l'école Aragon à la piscine, pour la période allant du 1<sup>er</sup> septembre 2023 à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

Pour information, le tarif de base est fixé à 3,72 € par entrée (il était de 3,60 € en 2017).

Le budget global des entrées de la piscine était de 4 780,71 € en 2022 et le coût du transport était de 1 927,20 € environ, la même année.

Monsieur le Maire sollicite le vote du Conseil municipal.

**Décision du conseil municipal :**

Nombre de conseillers présents	13	Nombre de procuration	1
Nombre de conseillers absents	2	Nombre de voix	14

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		P
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			P

**A l'unanimité, le Conseil :**

- **approuve la convention proposée**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre tout engagement nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

**8. Convention de participation financière pour la viabilisation de 7 parcelles**

Monsieur le Maire expose que des travaux d'extension du réseau public de distribution d'électricité sont nécessaires dans le cadre de la viabilisation de 7 parcelles rue du Château.

Lors de travaux de sécurisation, renforcement, extension et effacement du réseau public de distribution d'électricité pour les communes relevant du régime rural d'électrification, le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Energie et de Gaz dans l'arrondissement de Valenciennes (SIDE GAV) assure la maîtrise d'ouvrage, conformément au cahier des charges de concession.

Le montant après études s'élève à 46 441,10 euros HT, soit 55 729,32 euros TTC /

Participation de la commune : 13 706,83 €

Participation du SIDE GAV : 32 734,27 €

Le montant total de la TVA, soit 9 288,22 euros est pris en charge par le SIDEHAV et fera l'objet d'un remboursement au titre du FCTVA.

**Décision du Conseil municipal :**

Nombre de conseillers présents	13	Nombre de procuration	1
Nombre de conseillers absents	2	Nombre de voix	14

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		C
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			P

**A la majorité, le Conseil municipal décide :**

- **approuve la convention proposée**
- **autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre tout engagement nécessaire à l'exécution de la présente décision.**

**9. Tarifs des cavurnes**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les tarifs des concessions de terrain au cimetière et au columbarium, à compter du 01 janvier 2022, ont été fixés par délibération en date du 07 décembre 2021.

Suite aux travaux d'aménagement au cimetière et, notamment, la pose de cavurnes, monsieur le Maire propose de fixer les tarifs des concessions au cimetière, à compter du 15 avril 2023, ainsi qu'il suit :

- **Concession de terrain**
  - **72,00€ le m<sup>2</sup> pour les concessions perpétuelles**
  - **58,00€ le m<sup>2</sup> pour les concessions cinquantennaires**
  - **46,00€ le m<sup>2</sup> pour les concessions trentennaires**
- **Concession au columbarium**
  - **528,00€ pour les concessions quinquennaires**
  - **749,00€ pour les concessions trentennaires**
  - **1 004,00€ pour les concessions cinquantennaires**

- **1 267,00€ pour les concessions perpétuelles**
  - **+ 72,00€ pour la porte**
- **Concession type cavurnes :**
- **450,00€ pour les concessions quinquennales**
  - **700,00€ pour les concessions trentennaires**
  - **900,00€ pour les concessions cinquennaires**
  - **1 100,00€ pour les concessions perpétuelles**

**Décision du Conseil municipal :**

Nombre de conseillers présents	13	Nombre de procuration	1
Nombre de conseillers absents	2	Nombre de voix	14

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		C
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			P

**A la majorité, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs tels que proposés.**

**10. Cadeaux fête des mères et fête des pères**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Audrey Meneghetti, adjointe aux fêtes.

Une distribution de cadeau pour la fête des Mères et la fête des Pères a été validée par la commission des fêtes du 21 mars 2023. La pharmacie Naye, d'Avesnes Le Sec a été retenue pour un budget compris entre 10 et 15€ l'unité.

**Décision du Conseil municipal :**

Nombre de conseillers présents	13	Nombre de procuration	1
--------------------------------	----	-----------------------	---

Nombre de conseillers absents	2	Nombre de voix	14
-------------------------------	---	----------------	----

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		A
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			P

**A la majorité, le Conseil municipal décide de valider les propositions de la commission des fêtes.**

### 11. Repas des aînés

Monsieur le Maire donne la parole à madame Audrey Meneghetti, adjointe aux fêtes

Suite à l'avis de la commission des fêtes en date du 21 mars 2023, le repas des aînés est offert aux personnes âgées de 65 ans et plus résidantes à Avesnes Le Sec, ainsi qu'à leur conjoint, le dimanche 25 juin 2023. Le repas sera fourni par un autoentrepreneur, monsieur Steeve ROBE « Instant Gourmand » domicilié à Avesnes Le Sec, pour un budget de 35,00 € TTC par personne (sans les boissons).

L'animation sera assurée par MJ PROD domicilié à Avesnes Le Sec.

#### Décision du Conseil municipal :

Nombre de conseillers présents	13	Nombre de procuration	1
Nombre de conseillers absents	2	Nombre de voix	14

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P



8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		A
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			P

**A la majorité, le Conseil municipal décide de valider les propositions de la commission des fêtes.**

## **12. Convention avec le Département pour la réalisation d'un plateau surélevé et à son entretien ultérieur rue Paul Vaillant Couturier**

La réalisation d'un plateau surélevé rue Paul Vaillant Couturier, a été validée lors du vote du Budget Primitif 2022. Une demande de subvention dans le cadre de l'appel à projets ASRDA 2022 a été déposée et a fait l'objet de l'octroi d'une subvention de 10 590,00 €, pour un montant total de travaux de 14 120,00€ HT.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention relative à la réalisation du plateau surélevé et à son entretien ultérieur avec le Département du Nord. Celle-ci a pour objet, d'une part, de préciser les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et, d'autre part, de définir les modalités techniques, administratives et financières. Elle précise les obligations de la Commune en matière d'exploitation et d'entretien ainsi que les responsabilités des deux parties.

### **Décision du Conseil municipal :**

<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>13</b>	<b>Nombre de procuration</b>	<b>1</b>
<b>Nombre de conseillers absents</b>	<b>2</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>14</b>

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		C

14	TISON Sophie	A			//
15	MUYS Vincent	P	X		P

**A la majorité, le Conseil municipal décide :**

**D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec le Département.**

**13. Convention avec le Département relative à la création de 3 écluses et à leur entretien ultérieur rue Paul Vaillant Couturier**

La création de 3 écluses a été validée lors du vote du Budget Primitif 2022. Une demande de subvention dans le cadre de la répartition des amendes de police a été déposée et a fait l'objet de l'octroi d'une subvention de 15 457,20 €, pour un montant total de travaux de 20 610,00€ HT. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de l'autoriser à signer la convention relative à la création de 3 écluses et leur entretien ultérieur avec le Département du Nord. Celle-ci a pour objet, d'une part, de préciser les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et, d'autre part, de définir les modalités techniques, administratives et financières. Elle précise les obligations de la Commune en matière d'exploitation et d'entretien ainsi que les responsabilités des deux parties.

**Décision du Conseil municipal :**

Nombre de conseillers présents	13	Nombre de procuration	1
Nombre de conseillers absents	2	Nombre de voix	14

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		C
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			P

**A la majorité, le Conseil municipal décide :**

**D'autoriser monsieur le Maire à signer la convention avec le Département du Nord.**

**14. Travaux de sécurisation : création d'un plateau surélevé rue Gabriel Péri (amendes de police)**

Monsieur le Maire présente le projet de sécurisation de la voirie rue Gabriel Péri par la création d'un plateau surélevé ainsi que le plan de financement établi suite à la demande d'obtention d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental, d'un montant de 12 855€ soit 75% de la dépense totale de 17 140,00€ HT :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants	%
Création d'un plateau surélevé et pose de signalétique	17 140,00 €	Département Répartition des amendes de police	12 855,00 €	75,00%
		Commune	4 285,00€	25,00%
<b>TOTAL</b>	<b>17 140,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>17 140,00 €</b>	<b>100,00%</b>

### Décision du Conseil municipal :

Nombre de conseillers présents	13	Nombre de procuration	1
Nombre de conseillers absents	2	Nombre de voix	14

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		C
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			P

**A la majorité, le Conseil municipal décide :**

**D'approuver le projet et le plan de financement tel que proposé,**

**D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

### **15. Travaux de sécurisation : création d'un plateau surélevé carrefour rue Rouget de l'Isle et rue d'Estienne d'Orves**

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un plateau au carrefour de la rue Rouget de l'Isle et de la rue d'Estienne d'Orves et de la mise en place de la signalétique en entrée d'agglomération ainsi que le plan de financement établi suite à la demande d'obtention d'une

subvention au titre du dispositif d'aide à la sécurisation des routes départementales en agglomération, auprès de monsieur le Président du Conseil Départemental, d'un montant de 18 375,00€ soit 75% de la dépense totale de 24 500,00 € HT :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants	%
Mise en place d'un plateau surélevé et pose de signalétique	24 500,00 €	Département : dispositif d'aide à la sécurisation des routes départementales	18 375,00 €	75,00%
		Commune	6 125,00€	25,00%
<b>TOTAL</b>	<b>24 500,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>24 500,00 €</b>	<b>100,00%</b>

### Décision du Conseil municipal :

Nombre de conseillers présents	13	Nombre de procuration	1
Nombre de conseillers absents	2	Nombre de voix	14

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard	VOTE P/C/A
1	REGNIEZ Claude	P				P
2	COLEAU Olivier	P				P
3	PLACIDE Carole	P				P
4	CARPENTIER Dominique	P				P
5	MENEGHETTI Audrey	P				P
6	RAMETTE Jean Marie	P				P
7	FLEUET Laurence	P				P
8	FIEVEZ Daniel	P				P
9	HELBECQUE Nathalie	P			19H15	P
10	DELOFFRE Virginie	P				P
11	BAYET Geoffrey	P				P
12	DOUCHEMENT Marie	P				P
13	DELVAUX Eric	E		MUYS Vincent		C
14	TISON Sophie	A				//
15	MUYS Vincent	P	X			P

**A la majorité, le Conseil municipal décide :**

**D'approuver le projet et le plan de financement tel que proposé,**

**D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

### **16. Questions et informations diverses**

- 1 : Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les conseils municipaux sont, obligatoirement, convoqués le vendredi 9 juin 2023 pour procéder à la désignation de leurs délégués et de leurs suppléants en vue des élections sénatoriales qui auront lieu le 24 septembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.